

MAIRIE D'AIGNAN
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
du mercredi 16 décembre 2015 à 21 Heures.

L'an deux mille quinze, le 16 décembre à 21 heures, le Conseil Municipal dûment convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la Mairie d'Aignan, sous la présidence de Monsieur BARATAULT Philippe, Maire d'Aignan

Etaient présents : MM LABADIE LAGARDE AURENSAN BARNADAS GARCIA CHANUT DARBAS DUBOURDIEU NAVARRE PAYROS LETELLIER GARROS – Mmes PESQUIDOUX et SARNIGUET

Monsieur le Maire déclare la séance ouverte, demande la nomination d'un secrétaire de séance, rappelle l'ordre du jour et demande l'approbation du procès-verbal de la séance du 12 novembre 2015.

ORDRE DU JOUR :
Assainissement tarifs 2016
Attribution subvention réfection façade
Révision des loyers
Régime indemnitaire
Contrat entretien ascenseur
Avenant convention fourniture repas par collègue vert
Commission personnel
Jumelage Wilburgstetten
Décision modificative
Questions diverses

Madame Valérie PESQUIDOUX est nommée secrétaire de séance.

Assainissement tarifs 2016

Monsieur le Maire donne la parole à M. Mathieu BARNADAS, responsable de la commission assainissement, qui indique que lors de la réunion du 24 novembre dernier, les membres de la commission ont souhaité reconduire les tarifs 2015, à savoir :

- Foyer
 - Prix du m³ : 0,66 euros au lieu de 0,64 euros
 - Industriel (équipé d'un assainissement autonome)
 - Prix du m³ : 0,120 euros au lieu de 0,115 euros
 - Industriel (non équipé d'un assainissement autonome)
 - Prix du m³ : 0,66 euros au lieu de 0,64 euros
 - Terme fixe annuel pour tous : 90 euros au lieu de 85 €uros
- Seule la taxe obligatoire fixée par l'agence de l'eau Adour Garonne augmente :
- Taxe obligatoire reversée à l'agence de l'eau Adour Garonne
 - Prix du m³ : 0,24 euros au lieu de 0,235 euros

Le conseil municipal émet un avis favorable à l'unanimité.

Attribution subvention réfection façades

Monsieur le Maire indique aux membres du Conseil Municipal les conditions d'attribution de subvention pour la réfection des façades des habitations et propose de les reconduire pour l'année 2016 selon les mêmes critères :

- **Crépis ordinaire, peinture**
Taux : 20 % du montant des travaux HT
Plafond de la subvention ----- 600 euros
- **Pierres, Colombages**
Taux : 30 % du montant des travaux HT
Plafond de la subvention ----- 1200 euros
- **Façade caractéristique**
Taux : 50 % du montant des travaux HT
Plafond de la subvention ----- 1500 euros

Le conseil municipal donne son accord à l'unanimité.

Révision des loyers

Monsieur le Maire propose, comme chaque année, aux membres du Conseil Municipal de réviser le prix des différents loyers communaux suivant l'indice de référence des loyers connu aux dates d'échéances et de comptabiliser la hausse pour tous les locataires.

L'augmentation est donc calculée de la manière suivante :

- à compter du 1^{er} janvier 2016 : Loyer mensuel X Variation annuelle de la moyenne associée du 2^{ème} trimestre 2015 (0,08 %)
 - à compter du 1^{er} avril 2016 pour les locaux loués à la DSD : Loyer mensuel X Variation annuelle de la moyenne associée du 4^{ème} trimestre 2015 (non paru à ce jour).
 - à compter du 1^{er} juillet 2016 : Loyer mensuel X Variation annuelle de la moyenne associée du 4^{ème} trimestre 2015 (non paru à ce jour).
- Avis favorable de l'assemblée.

Régime indemnitaire

Monsieur le Maire donne la parole à M. LAGARDE Michel, premier adjoint, qui rend compte des résultats de la commission personnel qui s'est tenue le 9 décembre 2015. En ce qui concerne la prime annuelle qui sera versée en janvier 2016, aux agents communaux, la commission a souhaité la maintenir au plafond, soit pour un agent à temps complet, un montant de 530 €. Toutefois elle restera dépendante de :

- De la quotité d'emploi de chaque agent (35 h, 20 h, 17.50 h, etc...)
- De l'absentéisme (au prorata du nombre de jours d'absence pour maladie ordinaire).
- De la qualité du travail effectué
- Du comportement

Il rappelle ensuite le dossier de prévention de risques professionnels et la nomination lors de la précédente réunion du conseil, d'un assistant de prévention en remplacement du poste d'ACMO. La mise en place du document unique et le suivi des chantiers par cet agent engendrera un surcroît de travail pour lequel une indemnité d'administration et de technicité peut être attribuée.

Il propose de fixer cette prime mensuelle à 44 € 88 correspondant à un coefficient de 0.16.

Il ajoute que ce document unique sera élaboré avec les agents, les élus et le centre de gestion du Gers et déterminera par exemple pour chaque situation de travail ou chaque chantier, le port d'équipement, les consignes de sécurité à respecter par les agents, les points forts et ceux à améliorer.

Monsieur Mathieu BARNADAS relève alors le fait que chacun sera responsabilisé, à la collectivité de fournir les équipements nécessaires, aux employés de les porter et de respecter les consignes.

L'assemblée émet un avis favorable.

Contrat entretien ascenseur

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il faut renouveler le contrat d'entretien de l'ascenseur de la mairie. Un nouveau contrat est proposé pour la période du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2018, renouvelable automatiquement par période d'un an à la date de fin de contrat.

D'un montant annuel de 562 € HT, cette proposition est adoptée à l'unanimité des membres du conseil.

Avenant convention fourniture repas par collège vert

Monsieur le Maire explique qu'il convient d'approuver un avenant à la convention relative à la fourniture de repas aux élèves par le collège vert et d'y ajouter les enfants fréquentant le Multi-Accueil « Les Pitchounets d'Armagnac ».

Accord à l'unanimité.

Commission « personnel »

Monsieur Michel LAGARDE, premier adjoint, explique l'obligation faite aux communes de mettre en place des fiches de poste pour chaque agent et de remplacer leur fiche de notation par un entretien professionnel suivi d'un compte rendu d'entretien et ce à compter du 1^{er} janvier 2016.

Il signale que les fiches ont été constituées reprenant les tâches principales de chaque personnel et que les entretiens vont avoir lieu prochainement.

Monsieur Lagarde rappelle le départ à la retraite de Jean-Louis BONNET dont il n'est pas prévu le remplacement et qu'aucune décision n'a été prise pour le poste d'agent de maîtrise de Jean-Claude PETRAUD qui sera retraité à compter du 1^{er} mars 2016. Un point sera fait courant 2016, après plusieurs mois de fonctionnement sans ces deux agents.

Remarque de Monsieur GARROS Marc : je ne comprends pas pourquoi ces trois employés (le troisième étant M. SARNIGUET) ne seraient pas remplacés, étaient-ce des emplois fictifs ?

Jumelage Wilburgstetten

Monsieur le Maire indique avoir répondu favorablement à la demande de la mairie de Wilburgstetten qui souhaite associer le blason d'Aignan au leur, lors de la fabrication de nouveaux sacs en tissu.

Il ajoute, concernant la cérémonie pour le trentième anniversaire du jumelage, que ce sont les comités entre eux qui doivent s'organiser et qu'ils auront le soutien de la mairie. Madame SARNIGUET ajoute que cette manifestation pourrait se dérouler en Allemagne aux alentours du 14 juillet prochain.

A suivre

Décision modificative

Monsieur le Maire explique qu'il convient de prendre une décision modificative au budget primitif 2015, suite à un dysfonctionnement de transmission de données entre format papier et format informatique des états de présence concernant l'agent en emploi avenir. Il convient de rembourser un trop perçu momentané à l'ASP (agence de services et paiement) qui par compensation remboursera cette même somme dès le mois de janvier.

La somme de 12025 € 00 sera virée de l'article 6419 à l'article 6228.

Le Conseil Municipal approuve cette modification.

Questions diverses

✓ Cérémonie des vœux

Monsieur le Maire dit que la cérémonie des vœux du maire se tiendra à la salle de l'espace intergénérationnel, vendredi 22 janvier 2016 et demande aux élus s'ils souhaitent la maintenir. Accord.

✓ Chocolats

Les listes des bénéficiaires ont été réparties entre les conseillers, les boîtes seront disponibles à la mairie pour distribution.

✓ Admission en non valeur

Suite à l'admission en non valeur de factures assainissement au nom de Mme FELBACQ Valérie, Monsieur le Maire informe l'assemblée, que cette dernière s'est engagée à payer son dû durant les mois de décembre et janvier ; soit 76 € 51 en décembre et 80 € 03 en janvier 2016.

✓ Eglise d'Aignan

Monsieur le Maire indique que conformément au souhait émis par le conseil municipal lors de la séance du 12 novembre dernier, un courrier, refusant le classement de l'église dans sa totalité, a été adressé à Monsieur le Préfet de Région Midi Pyrénées en recommandé. A ce jour aucune réponse n'est parvenue en mairie comme pour les précédents courriers.

A suivre.

✓ Passage de la TNT à la haute définition

Le passage à la TNT HD aura lieu le 5 avril 2016 ; une information à ce sujet sera diffusée et mise en ligne sur le site de la commune.

✓ Bulletin municipal

Monsieur le Maire souhaite programmer une réunion de la commission communication le 22 ou 23 décembre prochain afin de préparer le dernier bulletin de l'année et indique aux présents que sans article de leur part aucun bulletin ne pourrait être édité.

Monsieur GARROS intervient pour demander officiellement un espace de liberté et d'expression du groupe de l'opposition au sein du conseil.

Monsieur le Maire lui rappelle qu'il est membre de la commission communication à laquelle il est invité à participer pour la préparation et la rédaction du bulletin municipal. Il lui est possible de fournir un article à ce moment là afin qu'il soit intégré dans ce journal, mais Monsieur GARROS refuse de participer à ce travail en commission. Il demande de pouvoir insérer deux pages sans aucun droit de regard de la commission. Monsieur le maire lui refuse ce mode de fonctionnement. Monsieur GARROS précise ensuite qu'il souhaite aussi avoir la liberté de laisser ces deux pages blanches s'il n'avait pas de texte à y inscrire.

✓ Lampadaires cité le Verger et frelons asiatiques

Monsieur DUBOURDIEU signale le lampadaire toujours en panne à la cité. Un premier devis est arrivé en mairie et un second attendu.

A suivre.

Il informe les élus qu'il a été sollicité par divers administrés suite à la prolifération des nids de frelons asiatiques et demande si la commune pourrait prendre en charge une partie du coût de leur destruction.

Une demande sera faite auprès du Conseil Départemental afin de savoir s'il existe une aide à ce sujet.

A suivre.

✓ Voirie

De nombreux conseillers font part de leur mécontentement suite au revêtement réalisé sur la voirie, rue du Bataillon de l'Armagnac et cité de la Coudette. Le service voirie de la communauté de communes en a déjà été averti.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à vingt deux heures et trente cinq minutes.

Vu par Nous, Maire de la Commune d'AIGNAN, pour être affiché le 17 décembre 2015 à la porte de la Mairie conformément aux prescriptions de l'article 56 de la loi du 5 août 1884.

Aignan, le 17 décembre 2015

Le Maire,

Philippe BARATAULT